

Compte rendu de la séance du 05 juillet 2023

Présents : M. BONNET Bernard, M. PERRIN David, M. GUARNERI Giovanni, Mme. BRUNON Hélène, Mme RODRIGUEZ Frédérique, M. FOUILLOUX Gilles, Mme MERLE Anne-Marie, M. GUYON Thierry, M. PATOUILLARD Cédric, CREPET Sébastien, Mme FAURE Murielle, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme BARDOTTI Stéphanie, Mme GATTE Hélène, Mme FAURE Jocelyne,
Excusés : Mme. MOLLARET Françoise, Mme. DIOLOGENT Catherine, M. MAYET Iwan, M. CLAVIER Pierre
Secrétaire de la séance : M. PERRIN David

Ordre du jour : Avenant à la convention de portage de repas avec l'ADMR / Avenant à la convention sur la tarification de la saison culturelle avec la ville de Firminy / Règlement intérieur périscolaire et cantine / Travaux de l'église / Suppression et modification de régies / Comptes rendus des commissions / Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Il demande à l'assemblée de valider le compte rendu du 09 juin 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité

Objet : Avenant à la convention de partenariat pour le portage de repas avec l'ADMR - DE 2023_043

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec l'ADMR existe.

Il indique qu'un avenant a été reçu afin d'augmenter le coût du repas facturé à la commune. La facturation est réalisée en fonction du nombre d'habitant. Le coût passerait de 1,25€ à 1,40€ / habitant (soit 2 598€ pour l'année 2023) suite à la situation déficitaire que connaît l'ADMR depuis 2020 et au contexte inflationniste.

Il est précisé que la solidarité territoriale est de mise au sujet de cette convention, car chaque commune paie en fonction du nombre d'habitant recensé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, approuve** l'avenant présenté et **autorise** M. le Maire à le signer.

Objet : Avenant à la convention sur la tarification de la saison culturelle avec la ville de Firminy - DE 2023_044

Monsieur le Maire rappelle la convention avec la ville de Firminy sur la tarification de la saison culturelle. Ce partenariat permet aux habitants de Saint-Maurice-en-Gourgois de bénéficier du même tarif que les Appelous sur les spectacles proposés dans le cadre de la saison culturelle de la ville. La commune finance ensuite le différentiel entre le tarif appliqué aux Gargomançois et le tarif théorique pour les habitants extérieurs à la convention. Il donne lecture de l'avenant à cette convention (annexé à cette délibération) et demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, approuve** l'avenant présenté au sujet de la tarification de la saison culturelle avec la ville de Firminy et **autorise** M. le Maire à le signer.

Objet : Approbations des règlements intérieurs : périscolaire et cantine - DE 2023_045

Monsieur le Maire propose les nouveaux règlements intérieurs régissant les temps périscolaires ainsi que le temps de cantine.

Les grands principes de ces règlements sont présentés :

- 1) Le référent à contacter
- 2) Les différents services et leurs périodes d'ouvertures (amplitudes horaires)
- 3) Une équipe d'animation répondant aux réglementations
- 4) Les modalités d'accueil, d'inscription ainsi que les prérogatives à respecter pour accéder aux services
- 5) L'aspect financier (grille tarifaire notamment)
- 6) Les responsabilités de chacun

Le Maire fait part de la nécessité d'adopter les 2 règlements susmentionnés pour le bon fonctionnement de ces services. Comme évoqué précédemment ces documents fixent les règles d'accès, de fonctionnement, de vie du périscolaire et de la cantine. Lecture est donnée des règlements, il est ensuite demandé au conseil de se prononcer sur ces documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** les règlements précités et **autorise** le Maire à les signer.

Objet : Validation du projet de rénovation de l'église - DE 2023_046

Le 1^{er} Adjoint rappelle que le projet de rénovation de l'église avait été inscrit dans le plan de mandat.

Dans ce cadre Monsieur le Maire explique qu'un architecte a réalisé un diagnostic du bâtiment de l'église car le souhait est de rénover celle-ci. Dans la continuité de cet état des lieux, les travaux ont été estimés à 509 200,00 € H.T.. Ces travaux envisagés sont présentés afin de valider ou non le projet au regard du coût estimatif.

Si le projet est validé en l'état, la consultation des entreprises serait lancée en fin d'année 2023, pour un démarrage des travaux avant juin 2024. Au préalable de ces étapes un architecte sera missionné pour réaliser le cahier des charges de l'opération et réaliser la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le projet présenté pour un montant estimatif de 509 200 € H.T..

Objet : Suppression et modification de régies - DE 2023 047

Monsieur le Maire évoque les 3 régies actuellement présente pour permettre la collecte des recettes des services suivants :

- Périscolaire
- Centre de loisirs des vacances
- Droit de place

Pour une meilleure efficacité dans la gestion de ces services, il est envisagé de :

- 1) Supprimer la régie « Droit de place » qui n'a plus lieu d'être,
- 2) Supprimer les 2 autres régies pour en créer une seule et unique.

L'objectif étant de répondre à la demande du trésor public, de faciliter le suivi administratif, financier de cette régie et de nommer un nouveau régisseur (suite au départ en retraite d'un agent).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, approuve** les modifications présentées ci-dessus.

- Comptes rendus des commissions :

- Finances :

Un point devra être fait en fin d'année pour voir si la collectivité est en mesure de ne pas augmenter les tarifs du centre de loisirs. Le Leg de Chabannes devra être étudié de façon plus précise, pour définir la stratégie à adopter. Un plan pluriannuel d'investissement est présenté, celui-ci montre les projets d'ores et déjà actés :

Construction du CTM / rénovation de l'église / la démolition de l'ancien CTM.

Les autres réalisations restent à hiérarchiser et planifier (il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la hiérarchisation entre le city-stade et la chapelle). En fonction des choix qui seront faits, le Conseil Municipal se demande si humainement, la commune pourra mener de front tous ces projets. L'achat d'un tracteur sur la fin d'année est une nécessité, tout comme l'acquisition d'une épareuse et le remplacement de certains véhicules en 2024&2025. Les véhicules et matériels à remplacer pourront être valorisés. Le choix est fait afin de constituer un groupe de travail pour relancer et perfectionner le projet du city-stade pour un lancement en 2024. Le Plan Pluriannuel d'Investissement synthétique pourrait être intégré au projet bulletin municipal et il pourrait être modifié au regard du contexte inflationniste, si celui-ci persiste. Une augmentation des charges de personnel est à prévoir en 2024.

- Technique :

Le phasage de l'entretien des chemins à horizon 2026 est présenté. La commune est classée à risque concernant les feux de forêts, c'est pourquoi il y a une réflexion au sujet de la sécurité incendie qui est menée sur notre territoire.

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent technique au cours du 1^{er} trimestre 2024, un tuilage avec le responsable de service est imaginé. Un agent pourrait être recruté dès le 1^{er} janvier. Une tondeuse électrique et une débrouailleuse ont été achetées pour un montant de 5 000€. Le petit matériel pourrait à l'avenir être essentiellement électrique. Les travaux du CTM se déroulent comme prévu. Le projet du parc intergénérationnel est présenté.

- Sport :

Le gymnase sera fermé du 14 juillet au 21 août pour des raisons financières notamment. Le planning d'utilisation du gymnase et de la salle annexe est établi pour la rentrée de septembre 2023.

- Questions diverses :

- Les réunions du Conseil Municipal Enfant (CME) sont terminées pour cette année. Lors du dernier rendez-vous annuel, un biathlon a été organisé, suivi d'un pique-nique offert par la municipalité. 6 enfants de CM2 vont partir mais 3 pourraient continuer leur mandat l'année prochaine. De ce fait, l'effectif du CME pourrait être plus conséquent l'an prochain. Il faudra inviter les enfants à une séance du Conseil Municipal.

- Remerciements pour la commémoration de Gland et son bon déroulement.

- Des composteurs individuels seront distribués à toutes les maisons individuelles du territoire. Des flyers pour expliquer la démarche seront déposés dans les BAL des administrés. La distribution de ces composteurs aura lieu à la salle associative aux dates suivantes : le 02/09/2023 et le 21/10/2023.

- Un courrier pour la fermeture et la déviation de la RM a été reçu. La Police Municipale sera sollicitée lors de ces travaux qui impacteront la circulation.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 6 septembre 2023 à 19h30.

La séance est levée à 21h45.

M. BONNET Bernard (Maire), Président de séance,

M. PERRIN David (Adjoint), secrétaire de séance,